



Aider à prévenir les abus pédosexuels

3 ÉTAPES

POUR CHOISIR UN ORGANISME
SOUCIEUX DE LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Avant de choisir un organisme pour votre enfant (centre sportif, école, garderie, etc.), prenez soin de vous renseigner sur les politiques mises en place pour protéger votre enfant contre les abus sexuels. Les étapes suivantes vous guideront dans le choix d'un organisme où votre enfant sera en sécurité.



ÉTAPE 1 :

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC L'ORGANISME

- ➔ Que savez-vous de l'histoire de l'organisme, de son mandat, de sa structure organisationnelle et de ses valeurs?
- ➔ Allez visiter les lieux. Quelle impression vous laisse votre visite?
- ➔ Qu'avez-vous remarqué au sujet du climat qui règne dans cet organisme ainsi que des rapports des membres du personnel et des bénévoles entre eux et avec les enfants?
- ➔ L'organisme fait-il preuve de transparence? Est-il ouvert aux questions sur la protection des enfants et aux idées de l'extérieur?
- ➔ L'organisme pratique-t-il la politique de la porte ouverte pour gérer les problèmes?
- ➔ Les parents sont-ils encouragés à rester et à assister aux activités?
- ➔ Comment encourage-t-on la participation des parents?

ÉTAPE 2 :

AVANT D'ARRÊTER VOTRE CHOIX, POSEZ LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ➔ Votre personnel reçoit-il de la formation sur les abus pédosexuels?
- ➔ Votre organisme a-t-il un code de conduite pour les adultes qui travaillent auprès des enfants? Ce code pose-t-il des limites claires au personnel en ce qui a trait à leurs rapports avec les enfants? Qu'en est-il pour les bénévoles? Les enfants? Les parents?
- ➔ Quel genre de surveillance exercez-vous sur les interactions du personnel et des bénévoles avec les enfants?
- ➔ Avez-vous un processus de sélection et de recrutement pour votre personnel et vos bénévoles? (processus d'entrevue, vérifications des antécédents, etc.)
- ➔ Comment traitez-vous les cas d'inconduite de la part du personnel?
- ➔ Quelle est votre politique pour le signalement des abus sexuels ou des inconduites du personnel?

ÉTAPE 3 :

POSEZ DES QUESTIONS PRÉCISES SUR LA GESTION DES RISQUES VIS-À-VIS DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- ➔ Siestes
- ➔ Assistance aux toilettes
- ➔ Temps seul à seul avec un enfant
- ➔ Sorties (sorties éducatives, promenades, programmes de natation, etc.)
- ➔ Transport des enfants
- ➔ Sorties avec coucher (camps, tournois, nuits au musée, etc.)
- ➔ Activités au domicile d'un membre du personnel (soirées pyjama, etc.)
- ➔ Contacts du personnel avec les enfants en dehors du travail
- ➔ Activités ou services offerts par le personnel en dehors du travail (clubs sportifs, tutorat, gardiennage, voyages, etc.)
- ➔ Visites d'un membre du personnel au domicile d'un enfant

Note : Renseignez-vous sur les ratios adulte-enfants, les procédures officielles, la responsabilité du personnel, etc.